

Programme 'Prof en Entreprise'

Déroulement des stages

Avant le stage, tous les inscrits sont conviés à une demi-journée organisée par la Fondation Croissance Responsable par Académie, mais commune aux trois Académies d'Ile de France ; Il s'agit d'une **demi-journée collective de sensibilisation** à l'environnement économique, à l'emploi et à l'organisation des entreprises ; la Fondation invite donc des personnalités 'experts' pour intervenir sur ces sujets et répondre aux questions ;

Seules les Académies ou le CEFPEP envoient les invitations aux personnes inscrites ;

C'est à l'issue de cette demi-journée que chaque enseignant se voit remettre par la Fondation les **coordonnées de son entreprise d'accueil** : contact référent pour organiser directement avec l'entreprise les modalités de son stage et site internet de l'entreprise pour préparer ce stage ; **la date de l'étape 3** est aussi **diffusée à cette occasion**, laquelle constitue une date butoir pour la réalisation du stage ; il est donc **impératif de venir à cette session** ;

Seule la Fondation peut affecter les inscrits aux entreprises d'accueil qu'elle sollicite expressément pour ce programme ; les enseignants ne choisissent donc pas l'entreprise d'accueil.

Compte tenu de la nature 'découverte' du stage, la matière enseignée n'est pas un critère d'allocation ; la priorité est donnée à la proximité géographique dans toute la mesure du possible, à la facilité de transport entre l'établissement scolaire et l'entreprise pour éviter les désistements et favoriser la poursuite des relations.

L'organisation matérielle du stage :

C'est l'**enseignant** qui doit **prendre contact avec son entreprise d'accueil** au plus vite après la demi-journée en groupe, par mail ou téléphone, en précisant IMPERATIVEMENT: « Stage enseignant Fondation Croissance responsable ». Sans réponse dans les jours qui suivent, il convient de relancer la personne référente de l'entreprise figurant sur la fiche remise par la Fondation.

Les 2 ou 3 jours d'immersion sont **déterminés entre la personne référente de l'entreprise et le professeur stagiaire**. Ils peuvent être réalisés de façon consécutive ou non, selon les contraintes des deux parties, et avant l'étape 3. Ils nécessitent un ordre de mission que l'enseignant demande à son chef d'établissement d'établir à titre provisoire.

Pour les professeurs de l'enseignement public, inscrits via le PAF ou le CERPEP : ils doivent communiquer les dates ET l'adresse précise du lieu de stage dès que possible à leur référent

académique mais c'est le chef de l'établissement scolaire qui leur remettra un ordre de mission sans frais, à titre provisoire, lequel sera régularisé en fin de session par les services académiques.

Pour les professeurs de l'enseignement privé, l'enseignant demandera à son chef d'établissement un ordre de mission sans frais, sur présentation de l'invitation au stage fournie par le CERPEP. L'enseignant donnera ses dates ET lieu de stage à son chef d'établissement.

C'est l'entreprise d'accueil qui organise le contenu du stage et elle seule ; elles sont toutes volontaires pour participer à ce programme qu'elles considèrent comme une manifestation de leur engagement sociétal ; elles attendent d'ailleurs des 'retours' de la part des stagiaires qu'elles accompagnent dans cette 'découverte'.

Les retours d'expériences : à l'issue de chaque session et en présence des Académies, la Fondation Croissance Responsable organise un retour d'expérience avec les stagiaires pour faire un bilan et partager les bonnes pratiques afin d'améliorer le programme ;

Nous incitons les enseignants à adresser une note de synthèse personnalisée à leur entreprise d'accueil et les encourageons à déposer un court témoignage sur notre site (www.croissance-responsable.fr) également ouvert aux entreprises !

Rappel du processus d'inscription

Concrètement, tout enseignant dispose de trois possibilités pour s'inscrire :

- Sur le site de l'Académie de rattachement via la PAF (Plan Académique de Formation),
- Sur le site du CEFPEP,
- Eventuellement sur le site de la Fondation Croissance Responsable ;

Compte tenu des obligations administratives à satisfaire pour réaliser ce stage - convocations en bonne et due forme adressées par le CEFPEP ou les Académies, accord de l'établissement par la délivrance d'un ordre de mission tenant lieu de convention de stage et d'assurance, signature par l'enseignant d'une clause de confidentialité, **la Fondation recommande vivement aux enseignants intéressés de privilégier les inscriptions sur les sites de l'Education Nationale. Il est bien entendu inutile de s'inscrire au même stage sur plusieurs sites en même temps !**

Il convient donc de rappeler que l'enseignant est le moteur de ce processus d'inscription dans lequel ni la Fondation ni l'entreprise d'accueil n'ont de formalités à accomplir.

Nous contacter :

Marie-Laure Brosset Heckel mlbrossetheckel@croissance-responsable.fr

Ou contact@croissance-responsable.fr